

Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

Site de Penthalaz-Daillens

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Offre de cours

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - initiation musicale | - trompette/cornet |
| - flûte traversière | - trombone |
| - clarinette | - baryton/euphonium |
| - saxophone | - batterie/percussion |

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. La finance d'écologie est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écologie reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écologie peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Musique d'ensemble

La participation à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

Renseignements et inscriptions

Responsable : Barbara Busigny

Adresse : Rte de Cossonay-Gare 7a, 1306 Daillens

Site Internet : www.echodelamolombe.ch

Téléphone fixe : 021 799 57 57

Portable : 079 787 32 25

Email : barbara@busigny.com